

Image not found or type unknown



Congés payés en accident du travail

Par **gilles6362**, le **10/12/2010 à 16:20**

Bonjour ! rnvoilà je suis en accident de travail depuis fin janvier 2010 et le suis toujours ,
rnquestion 1) il me restait des cp 2009 sont ils perdus ?? rn rn2) ai je droit à mes 2 jours et
demi de cp tous les mois pour l'année 2010 ?? rn rn d'avance merci de vos réponses
rn cordialement , gilles.

Par **P.M.**, le **10/12/2010 à 16:49**

Bonjour, rnPuisque c'est un arrêt pour accident de travail, vos congés payés antérieurs ne
sont pas perdus et vous continuez à en acquérir...

Par **gilles6362**, le **10/12/2010 à 20:00**

merci de votre réponse tres rapide .rn cordialement !rn gilles